

## ***Concours de thèses de la fondation des travaux historiques et scientifiques***

*Fondation abritée par l'Académie des sciences morales et politiques*

### ***Section « Sciences géographiques et environnement » du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS)***

**2023**

Fondé en 1834 par le ministre de l'Instruction publique François Guizot, rattaché à l'École nationale des chartes, membre de l'université de rang mondial Paris Sciences et Lettres, le Comité des travaux historiques et scientifiques est une institution unique dans le paysage de la recherche française. Il est à la tête d'un réseau composé de plus de 3 500 sociétés savantes, avec lesquelles il échange à l'occasion de son Congrès annuel ou dans le cadre de projets de recherche numériques, collaboratifs et ambitieux. Il fédère des scientifiques membres de prestigieuses institutions, des érudits locaux, des jeunes chercheurs et joue ainsi un rôle fondamental dans la construction et la transmission des savoirs. Le CTHS, à travers sa fondation, entend soutenir la jeune recherche en mettant en valeur et en favorisant la publication de thèses particulièrement remarquables.

### **Le Concours**

#### *Pouvez-vous participer ?*

Il faut pour cela avoir soutenu entre le **31 octobre 2020** et le **31 décembre 2022** une thèse de **Géographie ou d'Aménagement et urbanisme** rédigée en français. Ce travail de recherche peut s'inscrire dans l'ensemble des champs de la Géographie (physique ou humaine) et de l'Aménagement, et peut concerner tout objet d'étude territorialisé, à toutes les échelles.

L'originalité des approches ou des objets constituera un critère important de choix, la possibilité de transformation en un ouvrage publiable s'adressant à des publics diversifiés également.

## *Comment participer ?*

Pour concourir, prenez connaissance du règlement ci-joint et remplissez la fiche d'inscription. Vous devrez ensuite l'envoyer au CTHS, avec tous les éléments constitutifs du dossier, à l'adresse suivante : [secretariat.general@cths.fr](mailto:secretariat.general@cths.fr)

## *Quel calendrier ?*

Vous pourrez vous inscrire entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2023.

# Règlement du concours

## Prix de thèse de la Fondation des travaux historiques et scientifiques

### Section « Sciences géographiques et environnement » du CTHS

Sur la base d'une courte présentation de leur thèse et d'un projet de remaniement **conforme aux règles éditoriales du CTHS**, les candidats devront montrer leur aptitude à dégager clairement la nouveauté et la richesse du contenu scientifique de leur travail.

Les membres du jury seront sensibles à la qualité rédactionnelle des travaux. En demandant aux lauréats un effort de réécriture pour passer d'une thèse à un livre, le jury souhaite toucher un public ne se limitant pas au seul cercle des spécialistes.

Le règlement ci-après précise l'organisation du concours et les conditions pour y participer.

#### *1. Objet du concours*

Le lauréat du concours recevra un prix de 2000 €. Le candidat s'engage à publier sa thèse CTHS, avec possibilité d'une co-édition.

#### *2. Conditions de participation*

Le concours de thèses du CTHS est ouvert aux docteurs ayant soutenu une thèse relevant des

sections 23 (Géographie) ou 24 (Aménagement et Urbanisme) **entre le 31 octobre 2020 et le 31 décembre 2022**. Les thèses **d'habilitation à diriger des recherches ne seront pas retenues**.

Ce travail de recherche peut s'inscrire dans l'ensemble des champs de la Géographie (physique ou humaine) et de l'Aménagement, et peut concerner tout objet d'étude territorialisé, à toutes les échelles.

L'originalité des approches ou des objets constituera un critère important de choix, la possibilité de transformation en un ouvrage publiable s'adressant à des publics diversifiés également.

### 3. *Constitution du dossier de candidature*

Les candidats doivent faire une demande d'inscription par mail au CTHS en envoyant tous les éléments suivants au format pdf :

- le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
- la table des matières de la thèse ;
- le rapport de soutenance ;
- un résumé de la thèse (2 000 à 3 000 signes) ;
- l'introduction et la conclusion ;
- un projet de remaniement, de 3 pages maximum, indiquant le nombre de signes de la thèse (notes, bibliographie, annexes et index compris), dans lequel le candidat exposera les aménagements envisagés pour passer de la thèse au livre.

#### **Le projet de remaniement**

Le projet de remaniement doit expliquer au jury comment le candidat compte transformer sa thèse en livre : axes à privilégier, parties à supprimer (de manière à ce que le volume ne dépasse pas 800 000 signes, notes comprises), réduire ou au contraire développer, documents ou illustrations qui semblent indispensables pour mettre en valeur le travail.

### 4. *Présélection des thèses*

Une présélection des thèses participant au concours sera opérée sur la base des dossiers de candidature par la section sciences géographiques et environnement.

### 5. *Procédure de sélection*

À l'issue de la présélection, les candidats retenus devront envoyer un exemplaire de leur thèse (envoi d'une version papier par la Poste et du pdf par mail) avant la date qui leur sera indiquée.

La section, après avoir soumis chacune des thèses à deux experts (qui ne doivent ni être le directeur de thèse, ni avoir fait partie du jury de soutenance), proposera un classement au Conseil de la fondation. La section se réserve le droit de ne pas retenir de thèse si les dossiers soumis ne lui semblent pas éligibles.

Le jury se prononcera en fonction de l'originalité et de la qualité du projet.

## 6. *Calendrier*

Les inscriptions seront **enregistrées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2023**. Les résultats seront proclamés à **la fin de l'année 2023** au plus tard.

## 7. *Engagement des candidats*

En s'inscrivant, le candidat accepte de **remettre** un exemplaire de sa thèse si son dossier est présélectionné. Cet exemplaire lui sera retourné uniquement à sa demande dans un délai de 6 mois maximum après l'annonce des résultats.

S'il reçoit le prix, il s'engage à effectuer une réécriture de sa thèse en vue de la publication sous forme de livre (papier et/ou numérique).

## Fiche d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ...

Courriel : .....

Situation professionnelle : .....

Intitulé de la thèse : .....

Date de soutenance : .....

Université de rattachement : .....

Nom du directeur de recherche : .....

Membres du jury de soutenance : .....

> Pièces à produire :

- Le formulaire d'inscription ;
- la table des matières de la thèse ;
- le rapport de soutenance ;
- un résumé de la thèse (2 000 à 3 000 signes) ;
- l'introduction et la conclusion ;
- un projet de remaniement de 3 pages au maximum, indiquant le nombre de signes de la thèse (notes, bibliographie, annexes et index compris), dans lequel seront exposés les aménagements envisagés pour passer de la thèse au livre.

**Formulaire et pièces demandées à retourner par mail à : [secretariat.general@cths.fr](mailto:secretariat.general@cths.fr)**